



Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Alstom-traine-devant-les-tribunaux.html>

# **Alstom traîne devant les tribunaux les grévistes de la station de pompage du barrage de Beni Haroun (Mila)**

- Lutttes sociales en Algérie -  
Publication date: vendredi 1er juin 2012

---

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

---

Les 36 cadres et ouvriers du service d'exploitation en grève depuis le jeudi 24 mai ont dû faire face à une plainte en référé de la multinationale.

Comme toutes les entreprises étrangères venues en Algérie ramasser de l'argent avec la complicité des autorités, Alstom utilise la législation anti-grève mise au point en 1990 par les « réformateurs ».

Dans *Liberté* du 29 mai 2012 on peut lire cette information :

« L'employeur, la société française Alstom, ayant en charge la gestion de la méga-station de pompage, engage une procédure judiciaire contre les grévistes. Une plainte en référé a été déposée contre eux auprès du procureur de la République de Mila. Selon les termes de la plainte, il est exigé des employés grévistes d'assurer le service minimum pendant 8 heures quotidiennement durant toute la durée du débrayage, et de verser une amende de 10 milliards de centimes en guise de dommages pour chaque jour de grève.

Comparaissant en référé, jeudi dernier vers 20h, les ingénieurs du service d'exploitation de la station de pompage de Beni Haroun ont été déchargés de l'amende exigée par le plaignant. Le représentant du ministère public a cependant retenu contre eux l'impératif d'assurer le service minimum en ramenant la durée à 3 heures par jour au lieu des 8 heures demandées par Alstom.

Les grévistes se disent prêts à assurer le service minimum dans les proportions prescrites par le tribunal, tout en affirmant qu'ils contre-attaqueront en justice leur employeur français pour ce qu'ils appellent "les mensonges" contenus dans la plainte déposée contre eux. À ce sujet, A. Boualita, ingénieur gréviste, explique :

"Notre service d'exploitation assure la production d'eau brute. Or, dans sa plainte, Alstom a employé le terme de 'distributeur d'eau potable' pour désigner notre service. Cette nuance, qui déforme la réalité, a été pour beaucoup dans la décision du procureur pour qui l'approvisionnement de la population en eau reste une urgence qu'il faut assurer dans toutes les conditions.

Idem pour le taux de remplissage du barrage-tampon d'Oued Athmania : il était de 30 212 000 m<sup>3</sup> d'eau le jour du dépôt de la plainte, soit le 21 mai, et non 28 millions de m<sup>3</sup> comme mentionné dans la requête. Ce détail erroné laisse entendre également que les ressources hydriques disponibles au barrage-réservoir d'Oued Athmania ont sensiblement baissé depuis le début de la grève et qu'il faut, par conséquent, remettre les pompes en marche pour éviter une catastrophe en période estivale."

Rappelons enfin que les grévistes revendiquent des améliorations de salaire et déplorent la politique des salaires comme elle est pratiquée actuellement par Alstom. »